

ENCHÈRES SUR LES CRÉDITS CARBONE ET MENACES TARIFAIRES : LA PRESSION EST FORTE SUR LES PRODUCTEURS DE GRAINS QUÉBÉCOIS

Longueuil, le 27 février 2025 – Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) dénoncent de nouveau les contrecoups des enchères sur les crédits carbone compensatoires Québec-Californie sur le coût de production dans le secteur des grains. La publication des résultats de ces enchères, tenues le 19 février 2025, est l'occasion de rappeler que les règles de tarification du carbone prônées par le gouvernement provincial creusent le déséquilibre concurrentiel entre les producteurs d'ici et ceux du reste du Canada et du Midwest américain.

Les producteurs québécois s'inquiètent des impacts négatifs et répétés de ces enchères, qui s'inscrivent cette fois dans le contexte des mesures tarifaires avec les États-Unis. Même si une diminution de 7 % peut être observée depuis les dernières enchères s'étant déroulées en novembre 2024, rappelons que seulement dans le domaine des grains, les producteurs québécois devraient déboursier approximativement 24 M\$ en 2025 en droits d'émissions de GES pour l'utilisation d'intrants énergétiques, dont plus de 15 M\$ spécifiquement pour l'utilisation de diesel agricole.

« Une meilleure équité en matière de tarification du carbone est essentielle, surtout dans le contexte actuel des menaces tarifaires américaines. Les réalités du secteur agricole sont complexes et les mesures de réduction des GES doivent impérativement en tenir compte. Depuis 12 ans, le montant cumulatif déboursé s'élève à environ 141 M\$, auquel s'ajoutera la somme de l'année en cours. Les producteurs québécois sont nettement désavantagés : en effet, la réglementation du Québec est plus contraignante pour les producteurs de grains que la taxe carbone du fédéral qui s'applique dans la plupart des autres provinces. Je tiens également à souligner que nos concurrents américains n'ont pas à payer un sou en matière de carbone. Dans la situation actuelle, les producteurs québécois auront de plus en plus de difficultés à être concurrentiels sur la scène économique internationale », affirme le président des PGQ, M. Christian Overbeek.

Par ailleurs, le coût de cette politique carbone pour les producteurs agricoles québécois pourrait augmenter drastiquement au cours des prochaines années en vertu des objectifs de réduction des émissions de GES et de diminution des crédits.

« Nous sommes indéniablement désavantagés par rapport à nos concurrents canadiens, qui ne sont pas tenus de payer une taxe liée à l'utilisation de diesel agricole. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement du Québec de mettre en place une politique de compensation

afin de préserver la compétitivité des fermes québécoises. Cette mesure est la seule qui permettrait de rétablir l'équilibre concurrentiel dans notre secteur. Autrement, ce sont l'autonomie alimentaire et l'économie du Québec qui en souffriront », ajoute M. Overbeek.

Les Producteurs de grains du Québec

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent quelque 9 500 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus de nourrir l'ensemble des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2 milliards de dollars. La production de grains est le 3e secteur agricole québécois. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois au Québec.

- 30 -

Source

Producteurs de grains du Québec (PGQ)

pgq.ca

Renseignements

Équipe des communications

com@pgq.ca